



Portes Euréliennes  
d'Île-de-France  
communauté de communes

# Tarifs des ALSH

## Secteur d'Auneau-Bleury Saint-Symphorien



### **Vous résidez sur les communes de :**

**Gué-de-Longroi, Levainville, Auneau-Bleury-St-Symphorien, Béville-le-Comte, Aunay-sous-Auneau, La Chapelle d'Aunainville, Maisons, Morainville, Mondonville-St-Jean, Léthuin, Vierville, Châtenay.**

Les tarifs indiqués sur cette fiche sont applicables à partir du 1er janvier 2022. Pour tous renseignements concernant la facturation, contactez le secrétariat des PEP 28 : [secretariat3@pep28.asso.fr](mailto:secretariat3@pep28.asso.fr) ou au 02 37 31 29 35.

### **Principe du taux d'effort**

La tarification est basée sur le principe du taux d'effort, appliqué en fonction de vos revenus, calculé à partir de vos revenus bruts globaux annuel (total des salaires et assimilés N-2 avant déduction divisé par 12) et de la composition de la famille (nombre d'enfant à charge de moins de 20 ans au 1er septembre de l'année scolaire en cours). La tarification pourra évoluer en janvier de chaque année à la mise à jour des données CDAP.

\*Votre revenu brut global est égal à la somme des revenus, bénéfices et gains que vous avez perçus sur une année civile (par exemple : salaires, pensions de retraite ou alimentaire, revenus fonciers, bénéfices agricoles, allocations chômage ...).

Un tarif horaire personnalisé est calculé pour chaque famille.

Ce dernier est multiplié par 1.5 (correspondant à une moyenne d'1h30 d'accueil) pour le périscolaire du matin ; 2.5 (correspondant à une moyenne de 2h30 d'accueil) pour le périscolaire du soir et 10 (correspondant à une moyenne de 10h d'accueil) pour les mercredis et les vacances scolaires.

Un tarif « plancher » et « plafond » sont déterminés pour chacune des activités. Ils sont appliqués si après calcul votre participation financière est inférieure au prix plancher ou supérieure au prix plafond.

### **Tarifs périscolaire du matin**

Il n'y a plus de forfait. Votre facturation est établie en fonction des présences réelles de votre enfant, **attention les réservations sont obligatoires.**

Calcul de votre tarif d'accueil du matin en périscolaire (votre pourcentage de taux d'effort est noté sur le tableau ci-dessous):

**(Votre revenu brut global N-2 divisé par 12) X % de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille au 1er septembre de l'année scolaire en cours, nombre d'enfants de moins de 20 ans) x 1.5h de prise en charge.**

Pour les familles dont les 2 parents résident à l'extérieur du territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France, un tarif unique est appliqué, correspondant à +40% du tarif plafond soit 3.36€/matin.

Tarif plancher périscolaire matin	Tarif plafond périscolaire matin	Taux d'effort famille avec 1 enfant	Taux d'effort famille avec 2 enfants	Taux d'effort famille avec 3 enfants et plus
0.90€	2.40€	0.050%	0,040%	0,030%

### **Exemple :**

Votre revenu brut annuel est de 33 000€, vous avez 2 enfants de moins de 20 ans à charge.

$$33\ 000\text{€}/12 = 2750\text{€}$$

$$2750\text{€} \times 0.040\% = 1.10\text{€}$$

$$1.10\text{€} \times 1.5\text{ h} = 1.65\text{€}$$

Votre tarif sera de **1.65€** pour chaque présence de votre enfant pour les matins car compris entre le tarif plancher et le tarif plafond.

## Tarifs périscolaire du soir

Il n'y a plus de forfait. Votre facturation est établie en fonction des présences réelles de votre enfant, **attention les réservations sont obligatoires.**

Calcul de votre tarif d'accueil du soir en périscolaire (votre pourcentage de taux d'effort est noté sur le tableau ci-dessous):

**(Votre revenu brut global N-2 divisé par 12) X % de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille au 1er septembre de l'année scolaire en cours, nombre d'enfants de moins de 20 ans) x 2.5h de prise en charge.**

Pour les familles dont les 2 parents résident à l'extérieur du territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France, un tarif unique est appliqué, correspondant à +40% du tarif plafond soit 4.90€/soir.

Tarif plancher périscolaire soir	Tarif plafond périscolaire soir	Taux d'effort famille avec 1 enfant	Taux d'effort famille avec 2 enfants	Taux d'effort famille avec 3 enfants et plus
1.50€	3.50€	0.050%	0,040%	0,030%

### Exemple :

Votre revenu brut annuel est de 70 000 € vous avez 2 enfants de moins de 20 ans à charge.

$$\begin{aligned}70\ 000\text{€}/12 &= 5833\text{€} \\5833\ \text{€} \times 0.040\% &= 2.33\text{€} \\2.33\text{€} \times 2.5\text{H} &= 5.83\text{€}\end{aligned}$$

Votre participation sera de **3.50€** pour chaque présence de votre enfant pour les soirs soit le tarif plafond car votre tarif est supérieur à celui-ci.

**Une pénalité de 5€ par quart d'heure sera appliquée pour un retard après la fermeture de l'accueil périscolaire.**

## Tarifs des mercredis et vacances scolaires

Votre facturation est établie en fonction de vos réservations et des présences réelles (enfant présent, absence excusée avec certificat médical transmis sous 8 jours, absence payante car non-respect des délais d'annulation : Cf. Règlement de fonctionnement)

**Si votre enfant arrive sans être inscrit à l'ALSH et qu'il reste des places disponibles, il sera accueilli avec l'accord de la direction mais le tarif "journée exceptionnelle" (tarif unique à 19.20€) vous sera appliqué et la situation devra être régularisée dans la journée pour le restant de la période (en fonction des places disponibles).**

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire avec obligation de panier repas, une déduction de 3€/jour sera effective sur le tarif journée. La famille devra apporter le repas du midi et le goûter de l'enfant.

Pour l'extrascolaire (période de vacances), il n'y a plus de forfait 4 ou 5 jours. Si votre réservation est inférieure à 4 jours semaine, le tarif "journée exceptionnelle" sera appliqué soit le tarif plafond majoré de 20% (tarif unique 19.20€/jour pour habitant CCPEIDF).

Calcul de votre tarif d'accueil des mercredis et vacances scolaires (votre pourcentage de taux d'effort est noté sur le tableau ci-dessous) :

**(Votre revenu brut global N-2 divisé par 12) X % de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille au 1er septembre de l'année en cours, nombre d'enfants de moins de 20 ans) x 10h de prise en charge.**

Pour les familles dont les 2 parents résident à l'extérieur du territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France, un tarif unique est appliqué, correspondant à +40% du tarif plafond soit 22.40€/jour (mercredi ou jour de vacances)

Tarif plancher journée accueil de loisirs avec repas	Tarif plafond journée accueil de loisirs avec repas	Taux d'effort famille avec 1 enfant	Taux d'effort famille avec 2 enfants	Taux d'effort famille avec 3 enfants et plus
6.90€	16.00€	0.050%	0,040%	0,030%

### Exemple :

Votre revenu brut annuel est de 17000€, vous avez 2 enfants de moins de 20 ans à charge.

$$\begin{aligned}17\ 000\text{€}/12 &= 1416\text{€} \\1416\ \text{€} \times 0.040\% &= 0.56\text{€} \\0.56\text{€} \times 10\text{H} &= 5.60\text{€}\end{aligned}$$

Votre participation sera de 6.90€ pour chaque réservation de votre enfant pour les mercredis et/ou vacances (si 4 jours ou plus par semaine) soit le tarif plancher car votre tarif est inférieur à celui-ci.

**Une pénalité de 5€ par quart d'heure est appliquée pour un retard après la fermeture de l'accueil périscolaire.**

### Modalités de règlement :

Chèque, espèces, chèque CESU, **paiement en ligne via votre Espace Famille**